

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL SUR L'ANNEE 2023

Objectif

Le présent document a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de Peqan sur l'exercice écoulé.

Rappel de la réglementation

Peqan, au titre de son activité de gestion de FIA de capital investissement, met en œuvre les dispositions prévues par le Code Monétaire et Financier :

- Article L.533-22 modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 198 (V) ;
- Article R. 533-16 modifié par Décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 - art. 4.

Conformément à l'article R.533-16 du CMF, Peqan publie sur son site internet un compte rendu de de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

Description de la politique d'engagement actionnarial 2023

Exercice des droits de vote

Principes

Peqan exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les Participations détenues par les Véhicules Gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- assurer le suivi des opérations des Participations ;
- garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du Véhicule Géré en question ;
- prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

Participations aux assemblées générales

Dans le cadre de la gestion de son fonds de fonds (le FCPR), Peqan détient une participation en direct :

- GAC

Il n'y a pas eu d'assemblée générale entre le moment d'entrée en portefeuille et la fin de la période de ce compte rendu.

Cependant, les Gérants de Peqan ont participé à la réunion d'information annuelle tenue par NewAlpha Verto, la société de gestion qui gère le fonds investisseur de GAC aux côtés duquel nous sommes co-investisseurs.

Mode d'exercice des droits de vote

Cette partie est sans objet.

Dialogue avec les participations détenues

Peqan peut dialoguer avec les participations détenues en direct. Conformément à sa politique d'engagement actionnarial, Peqan veille à conserver un dialogue régulier et constructif avec les participations. Ces échanges peuvent prendre différentes formes : rencontre avec les dirigeants, visioconférences, emails, etc.

Coopération et dialogue avec les autres actionnaires

Peqan veille à maintenir un dialogue permanent avec ses co-investisseurs afin de garantir le meilleur intérêt de ses participations en co-investissement. Cette communication s'effectue par différents canaux, principalement digitaux (visioconférence, ou rendez-vous physique).

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Peqan dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts révisée à minima une fois par an. Les collaborateurs de la société y sont sensibilisés. La cartographie des conflits d'intérêts fait également l'objet d'une mise à jour annuelle, elle s'accompagne d'un registre, lui-même alimenté au fil de l'eau.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'est survenu sur la période.